



Blois, le

30 avril 2024.

**Motifs de la décision suite à la consultation du public
concernant la charte d'engagements des utilisateurs agricoles
de produits phytopharmaceutiques
pour le département de Loir-et-Cher**

Le projet de charte d'engagements a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 4 avril 2024 au 25 avril 2024.

Son objectif est de formaliser les engagements des agriculteurs du département de Loir-et-Cher, à respecter des mesures de protection des personnes habitant à proximité lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, en réponse au nouveau contexte légal et réglementaire. La charte précise notamment les distances de sécurité et les mesures apportant des garanties équivalentes en matière de protection des habitants et des travailleurs. Elle constitue une condition nécessaire pour permettre une adaptation des distances de sécurité. Lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Dans un souci du « bien-vivre ensemble », la charte vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs et à répondre à la demande des concitoyens.

L'autorité administrative qui prend la décision, rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Lors de la consultation du public, aucune observation n'a été déposée.

Le projet de charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques dans le département de Loir-et-Cher peut donc être signé en l'état.

Le Directeur départemental des territoires

Patrick SEAC'H